



Commission de la jeunesse

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2012/632

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport soumet à votre avis :

- les contrats territoriaux pour la jeunesse (CTJ) avec la communauté de communes de Sélestat, et avec les communes de Geispolsheim, Lipsheim, Entzheim et Blaesheim.
- les plans d'actions définis dans le cadre des CTJ pour 2012
- le concours financier apporté par le Département aux associations
- le soutien financier aux projets Ville-Vie-Vacances.

I) Le Contrat territorial pour la jeunesse 2012-2014 de la communauté de communes de Sélestat

Le Conseil Général et la communauté de communes de Sélestat s'engagent dans un contrat territorial pour la jeunesse, avec la volonté d'améliorer la cohérence et la transversalité des actions menées en direction de la jeunesse par les différents acteurs locaux concernés. Au regard des orientations politiques prises, et en lien avec l'Engagement Départemental pour la Jeunesse, les priorités suivantes sont partagées par les deux collectivités :

- Développer la prévention et l'accompagnement des jeunes sur tout le territoire,
- Favoriser l'autonomisation des jeunes et leur mobilité,
- Développer le lien avec les jeunes.

L'engagement financier du Conseil Général du Bas-Rhin se traduira selon 2 axes :

- le soutien à l'ingénierie jeunesse dans le cadre du CTJ est fixé à 15 000 € par an pour la durée du CTJ,
- le soutien à une action phare par an, conformément au rapport adopté en séance plénière de juin 2012.

II) Le Contrat territorial pour la jeunesse 2012-2014 des communes de Geispolsheim, Lipsheim, Entzheim et Blaesheim

Le Conseil Général, les communes de Geispolsheim, Lipsheim, Entzheim, Blaesheim, via le Syndicat Intercommunal du collège de Geispolsheim et ses environs (SICES) s'engagent dans un CTJ avec la volonté d'améliorer la cohérence et la transversalité des actions menées en direction de la jeunesse par les différents acteurs locaux concernés.

Au regard des orientations politiques prises, et en lien avec l'Engagement Départemental pour la Jeunesse, les priorités suivantes sont partagées par les deux collectivités :

- Soutenir les jeunes dans leur engagement citoyen et leur implication dans la vie locale,
- Accompagner les jeunes vers plus d'ouverture sociale et culturelle et favoriser le vivre ensemble,
- Favoriser la continuité éducative des différents acteurs jeunesse sur l'ensemble du territoire,
- Développer des actions de prévention et de dialogue envers les jeunes et proposer un accompagnement adapté aux parents.

L'engagement financier du Conseil Général du Bas-Rhin se traduira pour 2012 par une enveloppe aux projets entrant dans le plan d'actions d'un montant de 5 300 €. A compter de 2013, si elle correspond aux priorités partagées, conformément à la décision de l'assemblée plénière de juin 2012, une action phare par an pourra être soutenue.

Soutien aux associations et aux collectivités dans le cadre de l'animation socio-éducative

Le Conseil Général soutient les structures sous plusieurs formes :

- les aides aux associations et aux collectivités qui œuvrent en direction de la jeunesse. Les demandes de subventions sont examinées et soumises pour avis à la commission de la jeunesse.
- les Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ). Il vous est proposé de soutenir les plans d'actions 2012, dans le cadre des CTJ, de Geispolsheim, Lipsheim, Entzheim et Blaesheim, de Hoenheim, d'Ostwald, de Bischwiller, de la communauté de communes du Pays de Hanau et de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre.

Opération Ville-Vie-Vacances (VVV):

Le Département participe depuis 1989 à l'opération « Prévention été » qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances ».

Ce dispositif interministériel vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers difficiles. Les projets proposés (activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans, avec des objectifs privilégiant :

- les potentialités d'épanouissement personnel des jeunes,
- les apprentissages sociaux et l'éducation à la citoyenneté,
- la responsabilisation,
- la solidarité locale ou internationale,
- les logiques d'insertion sociale et professionnelle.

Les autres financeurs du dispositif sont l'Etat, la Ville de Strasbourg et, dans une moindre mesure, les autres communes concernées.

La préfecture du Bas-Rhin assure le secrétariat d'une cellule « Ville-Vie-Vacances » réunissant les cofinanceurs du dispositif. Pour les dossiers faisant l'objet d'un avis favorable, la cellule s'est assurée que le projet répond aux critères du dispositif et propose un plan de financement qui doit permettre la réalisation de l'action. Les projets qui vous sont soumis concernent la période des vacances d'été 2012. La commission de la jeunesse s'est prononcée favorablement pour l'attribution des subventions récapitulées sur le tableau annexé

Les propositions sont reprises dans les tableaux joints en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15014	65-65734-33	130 000,00 €	17 572,00 €	1 600,00 €
21102	65-6574-33	880 000,00 €	127 714,37 €	18 000,00 €
30475	65-6574-33	215 000,00 €	37 000,00 €	10 000,00 €
31810	65-65734-33	213 900,00 €	131 257,57 €	26 450,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 56.050 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives, dont :

. collectivités : 28.050 €

. associations : 28.000 €,

- approuve le Contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) 2012-2014, à conclure entre la communauté de communes de Sélestat et le Département,

- approuve le CTJ 2012-2014, à conclure entre les communes de Geispolsheim, Lipsheim, Entzheim, Blaesheim, le SICES de Geispolsheim et environs et le Département.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer ces deux contrats au nom du Département.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL